

# APPEL A PROJETS

## Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité

### Campagne 2020/2021



**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**



L'essentiel & plus encore



Le contexte de fortes précarités socio-économiques, allié à un cadre familial en forte évolution, sont à l'origine d'une accentuation de la fragilité des parents, de nature à peser sur leurs capacités éducatives.

Les pouvoirs publics, conscients des difficultés que peuvent rencontrer les parents dans leur rôle éducatif, ont décidé de poursuivre une politique volontariste de soutien à la parentalité qui vise à les accompagner dans l'exercice de leur responsabilité éducative, et à préserver la relation parent enfant, dans une démarche globale de prévention.

***« Le soutien à la parentalité –ou aide à la fonction parentale– regroupe l'ensemble des dispositifs et des actions mises en œuvre pour aider les parents à assurer leur fonction parentale et à surmonter les difficultés qu'ils pourraient rencontrer ».***

Le Contrat Local d'Accompagnement à la scolarité constitue un des principaux leviers de la politique de soutien à la parentalité (CLAS).

## **1- Définition**

***L'accompagnement à la scolarité désigne « l'ensemble des actions visant à offrir, aux côtés de l'École, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'École, appui qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social. Ces actions, qui ont lieu en dehors des temps de l'École, sont centrées sur l'aide aux devoirs et les apports culturels nécessaires à la réussite scolaire. Ces deux champs d'intervention, complémentaires, à vocation éducative, contribuent à l'épanouissement personnel de l'élève et à de meilleures chances de succès à l'École ».***

## **2- Modalités de dépôt de dossiers**

Si vous souhaitez obtenir un financement pour une action CLAS à mener entre 01/09/2020 et le 30/06/2021, il vous faut répondre à l'appel à projets en complétant le dossier *cerfa n° 121056\*05* de demande de subvention et d'agrément CLAS.

Le dossier et les documents annexes à produire peuvent être téléchargés sur le site suivant :

<http://www.caf.fr/partenaires/caf-de-vauclose/partenaires-locaux/parentalite/clas-appel-a-projets>

Les dossiers complets, datés et revêtus de la signature originale du responsable de la structure devront être adressés aux partenaires financeurs, **au plus tard le 12 juin 2020** aux adresses suivantes :

|             |   |
|-------------|---|
| <b>Caf</b>  | <a href="mailto:safir.cafavignon@caf.cnafmail.fr">safir.cafavignon @caf.cnafmail.fr</a>   |
| <b>CD</b>   | <a href="mailto:nathalie.sauvage@vaucluse.fr">nathalie.sauvage@vaucluse.fr</a> ;<br><a href="mailto:laurence.janos@vaucluse.fr">laurence.janos@vaucluse.fr</a> ;<br><a href="mailto:jean-christophe.conus@vaucluse.fr">jean-christophe.conus@vaucluse.fr</a>  |
| <b>MSA</b>  | <a href="mailto:msaparentalite.gprec@alpesvaucluse.msa.fr">msaparentalite.gprec@alpesvaucluse.msa.fr</a>  |
| <b>DDCS</b> | <b>Apt:</b> <a href="mailto:audrey.enjalbert@apt.fr">audrey.enjalbert@apt.fr</a><br><b>Bollene:</b> <a href="mailto:lisiane.souret@ville-bollene.fr">lisiane.souret@ville-bollene.fr</a> ,<br><b>Grand Avignon</b> (Avignon et Le Pontet): <a href="mailto:alphonse.cattino@grandavignon.fr">alphonse.cattino@grandavignon.fr</a><br><b>Carpentras (COVE):</b> <a href="mailto:martine.caviggia@lacove.fr">martine.caviggia@lacove.fr</a><br><b>Cavaillon (CCLMV):</b> <a href="mailto:m.debaere@lmv.fr">m.debaere@lmv.fr</a><br><b>Isle sur la Sorgue:</b> <a href="mailto:z.bel-hadj@islesurlasorgue.fr">z.bel-hadj@islesurlasorgue.fr</a><br><b>Monteux:</b> <a href="mailto:catherine.siau@monteux.fr">catherine.siau@monteux.fr</a><br><b>Orange:</b> <a href="mailto:contratdeville@ville-orange.fr">contratdeville@ville-orange.fr</a><br><b>Pertuis:</b> <a href="mailto:y.larkat@mairie-pertuis.fr">y.larkat@mairie-pertuis.fr</a><br><b>Sorgues:</b> <a href="mailto:f.orcet@sorgues.fr">f.orcet@sorgues.fr</a><br><b>Valréas:</b> <a href="mailto:c.bouffet@mairie-valreas.fr">c.bouffet@mairie-valreas.fr</a> |

### 3-Instructions techniques

- **Critères d'examen**

Pour pouvoir prétendre aux financements institutionnels les porteurs de projets CLAS doivent :

- **Adhérer aux principes de la charte nationale des CLAS.**

- **Développer de manière cumulative :**

- Un axe d'intervention auprès des enfants et des jeunes,
- Un axe d'intervention auprès et avec les parents,
- Un axe de concertation et de coordination avec l'école.

- **Préciser les modalités d'intervention envisagées pour chacun des trois axes :**

- En direction des enfants et des jeunes**

- Comment repérez-vous les jeunes ayant besoin d'un accompagnement ?
- Comment allez-vous aider les jeunes, à acquérir des méthodes, des approches, des relations susceptibles de faciliter l'accès au savoir et à élargir leurs centres d'intérêt ?

- En direction des parents**

- Comment pensez-vous mettre en œuvre l'implication des parents ?
- Comment contribuerez-vous à améliorer la communication entre les parents et les enseignants ?

- En direction des enseignants**

- De quelle manière allez-vous organiser la concertation et la collaboration avec les établissements scolaires ?

- **Instruire en ligne le questionnaire CNAF annuel d'activité** : Le lien Internet ci-dessous est mis à disposition des porteurs de projet pour accéder au questionnaire d'activité CLAS:

- <http://www.cafparentalite.fr/questionnaire/clas/connect00.php>